

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 12 avril 2023 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles.

OBJET : 2023/07 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sont présents :

Thiverval-Grignon : Catherine LANEN

CA SBGS : Isabelle DE TONQUEDEC

EPT GPSO : Valentine BOUVET, Pierre CHEVALIER

EPT POLD : Eric BERDOATI, Olivier BERTHET

CA SQY : Eva ROUSSEL, Frédéric PELEGRIN, Françoise BEAULIEU, Bernard MEYER, Henri-Pierre LERSTEAU, Catherine BASTONI

CA VGP : Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Emilien NIVET, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Christophe MOLINSKI, Richard DELEPIERRE, Isidro DANTAS, Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER, Xavier GUITTON (suppléant de Martine SCHMIT)

Absents ou excusés : Béatrice BODIN, Catherine BLOCH, Olivier AFONSO, Moussa FOUZI, Héléne DENIAU, Igor GAZEYEFF, Roger ADELAIDE

Ont donné pouvoir : Stéphane GOMPERTZ à Erik LINQUIER, Denis PETITMENGIN à Isidro DANTAS, Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL

Date de la convocation : 05 avril 2023

Secrétaire de séance : Henri-Pierre LERSTEAU

Date d'affichage électronique : 19 avril 2023

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 24 Votants : 27

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui reprendra à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20230412-DEL202307-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Délibération 2023/07

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que le tableau des effectifs est réactualisé au regard des évolutions statutaires et des éléments suivants :

- L'ouverture d'un poste d'ingénieur dans le cadre de l'évolution du technicien GEMAPI.
- L'ouverture d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe pour le recrutement d'un juriste commande publique et patrimoine foncier.
- L'ouverture d'un poste d'attaché dans le cadre de l'actuel concours 2022-2023.

Considérant que le Comité, par délibération du 14 février 2022, avait décidé de la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} février 2022 comme suit :

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services	A+	1	1	1	0
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur Général	A+	1	0	0	0
Ingénieur Principal	A	1	1	1	0
Ingénieur	A	1	1	1	0
Technicien Principal 1 ^{ère} cl	B	1	1	1	1
Technicien Principal 2 ^{ème} cl	B	2	2	2	0
Technicien territorial	B	2	2	2	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Principal	A	1	1	1	0
Attaché	A	3	2	2	0

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	1	1	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	0	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	3	3	3	0
Adjoint Administratif	C	1	0	0	0
TOTAL		20	15	15	1

- 15 agents dont 1 à temps non complet.

Accusé de réception en préfecture
078-257800277-20230412-DEL202307-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DÉCIDE de la modification du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2023 :

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	0
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur Général	A+	1	0	0	0
Ingénieur Principal	A	1	1	1	0
Ingénieur	A	2	1	1	0
Technicien Principal 1 ^{ère} cl	B	1	1	1	1
Technicien Principal 2 ^{ème} cl	B	2	2	2	0
Technicien territorial	B	2	2	2	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Principal	A	1	0	0	0
Attaché	A	4	3	3	0

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	4	3	3	0
Adjoint Administratif	C	1	0	0	0
TOTAL		24	15	14	1

- 14 agents dont 1 à temps non complet.

INSCRIT les crédits correspondants au Budget Primitif 2023.

Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 12 avril 2023

Le Président en préfecture
078-257800227-20230412-DEL202307-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023
Erik LINQUIER